

# Violences intrafamiliales

La lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) est une priorité du Département qui intervient sur le volet de la prévention et du traitement des situations. Mais en juin 2018, face à la progression des violences intrafamiliales, le Département a adopté un nouveau programme.

Au sein de la cellule familiale, dans le couple ou à l'encontre des mineurs ou des ascendants, les violences intrafamiliales peuvent être physiques, verbales, sexuelles ou restreindre les libertés (confiscation de ressources, des papiers d'identité, séquestration, etc.).

## Le Département impliqué de longue date

Le Département est impliqué de longue date dans la lutte contre les VIF compte tenu de ses missions sociales généralistes, de ses compétences en matière de protection de l'enfance et de son rôle de chef de file de l'action sociale.

Ses services (service social, aide sociale à l'enfance et aux familles, protection maternelle et infantile, maisons locales de l'autonomie et services autonomie) interviennent à différents niveaux pour **prévenir, détecter, évaluer** des situations de VIF et pour **orienter, accompagner, protéger** les victimes.

Le Département soutient **techniquement et/ou financièrement** plusieurs offres de services et projets à caractère collectif et préventif via différents schémas.

Il a par ailleurs conclu en 2014, **un protocole de partenariat avec les forces de l'ordre** basé sur un système d'information territorialisé afin d'apporter des réponses rapides aux personnes en situation de grande détresse.

En 2018, un programme centré sur la prévention

En juin 2018, face à la progression des violences intrafamiliales, le Département a adopté un nouveau programme pour sensibiliser le grand public, mettre en place un observatoire, coordonner les acteurs sociaux répartis sur le territoire et former les professionnels.



+ 22 % de violences faites aux femmes en 2018

## Agir en amont

**Informier le grand public** pour une pleine prise de conscience de l'amplification du phénomène. Dans cet objectif, une campagne de sensibilisation a été lancée à l'automne 2018.

**Sensibiliser les jeunes** enfermés dans des stéréotypes et des rôles prédéterminés qui nécessitent d'être déconstruits. D'où le lancement d'une campagne de communication dans les collèges, le lancement d'un nouveau programme « ce je(u) entre nous » à destination des lycéens, diverses animations à la Maison des adolescents, etc.

<https://www.saoneetloire71.fr/le-departement-agit-pour-vous/solidarites/accompagner-les-familles/violences-intrafamiliales>

**Développer les actions de prévention auprès des professionnels** en contact direct avec le public comme les agents d'accueil, les intervenants à domicile dans le but de faciliter le repérage précoce.

## Agir en concertation

**Conforter les réseaux VIF existants** et poursuivre le maillage territorial pour davantage d'efficacité, mettre en place une astreinte sociale 24h/24h et pour soutenir tous les réseaux indépendamment de leur taille.

**Collaborer à la création d'un Observatoire départemental des VIF** en cours de création sous l'égide de la préfecture.

**Former les personnels départementaux** à appréhender les situations complexes et émotionnellement fortes des VIF.

## Agir pour la reconstruction des victimes

**Mobiliser tous les acteurs sur tous les fronts** : le logement, la mobilité, les secours d'urgence, etc.

**Soutenir l'ouverture de centres ressources dans les territoires** : permanences délocalisées, visio-guichet, Centre de santé départemental, etc.

**Prévenir la reproduction des VIF** par l'accompagnement individuel ou collectif.



Département  
de Saône-et-Loire

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser